



Compte rendu de la réunion du COPIL de Sources en action

(19 septembre 2017 - Eymoutiers)

Ordre du jour :

- Point sur les actualités du contrat (validation par les différents partenaires financiers, bilan des commissions communication, agriculture, actions transversales, etc.) ;
- Présentation et validation de la phase 1 de la programmation 2017-2021 ;
- Présentation du projet d'effacement du plan d'eau de Peyrelevade par le PNR de Millevaches en Limousin.

Liste des présents et excusés : Annexe 1

Introduction de séance :

M. Bernard POUYAUD, élu au PNR de Millevaches en Limousin, introduit la séance en remerciant la commune d'Eymoutiers pour son accueil et la mise à disposition de la salle. Il indique qu'il excuse l'absence de M. Jérôme ORVAIN, Président de l'EPTB Vienne, et qu'il assurera la présidence de ce COPIL.

Il rappelle que le premier contrat « Sources en action » s'est terminé officiellement le 31 décembre 2015 et que l'année 2016 a été consacrée à différents travaux (étude bilan, animation auprès des porteurs de projets, établissement d'une nouvelle programmation, présentation aux partenaires financiers) ayant permis un démarrage du nouveau programme en 2017.

Aussi, l'objectif de ce COPIL est de présenter et valider la phase 1 du nouveau programme 2017-2022 qui marque le redémarrage opérationnel du programme « Sources en action ». La prochaine étape sera également l'organisation de la signature du contrat avec les partenaires financiers et l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

1. Point sur les actualités du contrat (cf. diaporama joint et présenté en séance)

M. Cédric MALRAISON, EPTB Vienne, rappelle les principales caractéristiques du périmètre du programme « Sources en action » (surface du territoire de 2 181 km², 55 masses d'eau, 3 338 km de cours d'eau, 23 200 ha de zones humides et 91 communes (environ 46 000 habitants) et présente ensuite les points suivants :

- **Calendrier de validation du contrat par la CLE et les partenaires financiers** : le contrat a été validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vienne, l'agence de l'eau Loire-

Bretagne ainsi que le Conseil départemental de la Corrèze. Le département de la Creuse examinera le projet lors de la commission du 29 septembre 2017.

La Région Nouvelle Aquitaine révisé actuellement sa politique de l'eau. Aussi, elle rejoindra la démarche de contrat territorial lorsque celle-ci aura été validée, vraisemblablement au 1^{er} trimestre 2018. Les actions de la phase 1 pourront cependant être aidées financièrement par la Région dans le cadre d'une phase transitoire (les dossiers devaient être déposés au 15 septembre).

A la question concernant la date limite de dépôt des demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau, M. Samuel ANDRE de l'agence de l'eau Loire-Bretagne rappelle que les demandes de subventions de la phase 1 devront être adressées avant le 15 décembre 2017. Tout ce qui ne pourra pas être engagé en 2017 devra faire l'objet d'une demande de report en phase 2 (2018) que les coordonnateurs centraliseront. Il indique également que les devis et pièces des marchés publics correspondant aux études/travaux faisant l'objet de la demande de subvention, devront être fournis. En effet, l'agence de l'eau souhaite pouvoir confirmer l'attribution d'une aide sur la base du coût réel de l'opération et non plus sur des estimatifs.

- **Bilan des commissions organisées dans le cadre du contrat en 2017** : les commissions ont pour objet certaines thématiques particulières du contrat (suivi, communication, agriculture, etc.). Elles réunissent les maîtres d'ouvrages du programme et les partenaires financiers. A noter qu'une formation a été organisée auprès des techniciens du contrat par la cellule d'assistance « base de données / SIG » du PNR de Millevaches concernant le logiciel QGIS (système d'information géographique). Cette formation a réuni un nombre important de participants, ce qui témoigne de la dynamique de groupe proposée.
- **Présentations des volets transversaux (suivi et communication)** : les actions mises en place ou en projet concernant les suivis et la communication sont présentées. A noter que l'EPTB Vienne prévoit la mise à jour du site Internet du programme ainsi que la réalisation d'une nouvelle plaquette de présentation et d'une exposition 3 panneaux. Un marché public sera prochainement mis en œuvre dans ce cadre.
- **Dates des événements et manifestations en lien avec le contrat.**

2. Présentation et validation de la phase 1 de la programmation 2017-2022

M. Guillaume RODIER, PNR de Millevaches en Limousin, présente les actions et montants prévisionnels dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 1 du programme « Source en action ».

Les montants par thème et globaux sont les suivants pour les 5 ans du contrat :

VOLET	Thème	Phase					Total général
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	
RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES	Développement de pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques	87 900	117 900	117 900	117 900	117 900	559 500
	Gestion et préservation des zones humides	166 500	230 100	336 880	248 600	227 300	1 209 380
	Restauration de la continuité écologique	806 000	304 740	388 000	804 460	426 000	2 729 200
	Restauration et entretien des cours d'eau	514 243	767 622	580 890	558 573	459 984	2 881 312
	Sous-totaux	1 574 643	1 420 362	1 423 670	1 729 533	1 231 184	7 379 392
ANIMATION, SUIVI, ETUDES ET COMMUNICATION	Animation et coordination du programme	549 773	559 907	567 597	566 637	566 116	2 810 030
	Etudes complémentaires ou préalables à des actions	296 233	241 484	259 532	226 385	192 570	1 216 205
	Information, sensibilisation et communication	39 399	85 603	51 840	64 299	36 277	277 417
	Suivis scientifiques	111 597	110 991	147 054	117 925	131 562	619 130
	Sous-totaux	997 002	997 985	1 026 023	975 246	926 526	4 922 782
	TOTAUX	2 571 646	2 418 347	2 449 693	2 704 779	2 157 709	12 302 174

Développement de pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques : ce volet est porté par la FRCIVAM et la chambre d'agriculture de la Creuse (en partenariat avec la chambre de la Haute-Vienne). Il s'agit de mettre en place des diagnostics individuels d'exploitation (DIE) et de proposer des accompagnements aux exploitants agricoles vers des changements ou l'amélioration des pratiques.

M. Guy LABAYE, chambre d'agriculture de la Creuse, précise que les DIE devraient démarrer durant l'hiver prochain.

Mlle. Sarah COURTY, FR CIVAM en Limousin, indique que la réalisation d'un diagnostic agraire du territoire (action hors contrat) a démarré. Il s'agit dans un 1^{er} temps de la mise en œuvre de phases de rencontres avec les acteurs du territoire. Ce diagnostic est un préalable nécessaire à la mise en place des actions portées par l'association et sera réalisé en interne.

Gestion et préservation des zones humides : ce volet est porté par le CEN Limousin. Il concerne la mise en place de travaux de gestion (entretien) et de restauration des zones humides.

Des modifications de programmation sont présentées avec une demande de report de montants prévus en phase 1 vers la phase 2 pour ce qui concerne des actions d'acquisition foncière ainsi que des travaux. La localisation des travaux ainsi que l'enveloppe globale restent inchangées. Le COPIL valide cette modification.

Restauration de la continuité écologique : Il s'agit du volet le plus important en terme financier. Les maîtres d'ouvrages concernés sont le PNR ML, le PETR Monts et Barrages, la Communauté de communes V2M, la FDPPMA 87 ainsi que la commune de Peyrelevade (voir présentation du projet au point 3). Les actions concernent des aménagements ou suppressions d'obstacles sur cours d'eau.

Des modifications sont présentées. Le PETR Monts et Barrages souhaite reporter le montant dédié à cette enveloppe sur une masse d'eau différente (opportunité d'effacement d'un plan d'eau permettant un gain écologique intéressant sur une masse d'eau cependant non prioritaire). Le montant global n'est pas modifié.

Le PNR de Millevaches en Limousin indique également une modification d'une action correspondant au remplacement d'un aménagement d'un ouvrage par finalement une suppression de celui-ci.

Le COPIL valide ces modifications.

Restauration et entretien des cours d'eau : Ce volet important, en termes de nombre d'opérations (aménagements agricoles, restauration des berges et de la ripisylve, travaux forestiers) est porté par plusieurs maîtres d'ouvrage : les communautés de communes Creuse Grand Sud, CIATE-Bourganeuf Royère de Vassivière, Haute Corrèze Communauté, Vézère Monédières Millesources, les FDPPMA 23 et 87, l'ONF, le PETR Monts et Barrages et le PNR de Millevaches en Limousin.

M. Laurent GOVAL, DDT de la Creuse, souhaite avoir des compléments concernant le chantier forestier porté par l'ONF.

M. Laurent BOURRET, ONF, indique qu'il s'agit d'une coupe rase d'épicéas de Sitka plantés en bordure du ruisseau du Chamboux. Cette opération permettra la restauration d'une zone humide qui sera laissée en évolution naturelle. Compte tenu de la faible valeur du bois sur cette zone, le contrat « Sources en action » permettra la réalisation de cette restauration de zones humides grâce au financement de la partie déficitaire du chantier.

M. Erwan HENNEQUIN, CEN Limousin, souhaite avoir des informations sur les actions prévues sur les affluents du Thaurion sur le territoire de l'ancienne communauté de communes MAVAT. Des actions portées par le CEN sur des zones humides de ces bassins sont prévues.

M. Cédric MALRAISON répond que ces masses d'eau ont en effet été ajoutées au nouveau territoire du contrat Sources en action par soucis de cohérence et compte des enjeux sur ces territoires. La fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la Haute-Vienne a prévu des études diagnostics sur ces cours d'eau (dans les phases suivantes).

Mme. Cécilia MALRAISON, PETR du Pays Monts et Barrages, indique que dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI par la nouvelle communauté de communes ELAN sur ce territoire, des discussions sont en cours avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV).

Etudes complémentaires ou préalable à des actions : Différentes études sont prévues par les Communautés de Communes CIATE BRV, V2M, le CEN Limousin, le CPIE 19, la FD87, la MEP19 et le PNR ML. Ces actions concernent notamment la thématique des étangs (cellule d'assistance technique portée par le CPIE 19 sur 2 sous-bassins prioritaires ainsi que par la CC CIATE BRV sur son territoire), des suivis dans le cadre de travaux (effacement du plan de Peyrelevade) ou encore des plans de gestion des zones humides.

Suivis scientifiques : Des suivis seront mis en œuvre par les CC CIATE BRV et V2M, le CEN Limousin, le GMHL, la SEPOL, la FD87, la MEP19, le PNR ML. Ces suivis concernent les paramètres biologiques (pêches électriques notamment) mais également les espèces inféodées aux milieux aquatiques (oiseaux, amphibiens, mammifères, etc.). Au sujet de ces suivis, l'intérêt est de pouvoir mettre en relation ces données avec les contrats voisins (Briance, Vienne médiane, Vienne aval) afin d'avoir une vision d'ensemble de l'état des milieux aquatiques sur le bassin.

M. Jérôme ROGER, SEPOL, informe le comité que l'association deviendra au 1^{er} janvier 2018 une antenne de la LPO nationale. Aussi, il s'interroge sur ces changements de nom et de statut de la structure en tant que porteur de projet et les conséquences administrative concernant le contrat.

M. Guillaume RODIER répond qu'un avenant avec le ou les maîtres d'ouvrage concerné(s) par des changements de nom et de statut permettra de mettre à jour le listing des porteurs de projets ayant contractualisé des opérations dans le contrat.

Information, sensibilisation et communication : Différentes structures proposent la mise en œuvre d'actions de communication ; la CC CIATE BRV, l'EPTB Vienne (cf. volet transversal), le GMHL, le PETR MB, le PNR ML et Télé Millevaches (vidéos). LNE et le CPIE 23 (hors contrat) porteront des actions de sensibilisation auprès du public ou des scolaires.

Animation et coordination du programme : 25 postes de techniciens sont présents sur ce territoire afin d'assurer l'animation auprès des propriétaires et la mise en œuvre des actions sur le terrain (9.6 équivalent temps plein au total). Ces postes sont présents dans les CC CIATE BRV, CGS, V2M, le CEN Limousin, les FD 23 et 87, le PNR ML, l'EPTB Vienne, la FRCIVAM, la Chambre d'Agriculture 23 et enfin le PETR Monts et Barrages.

Bilan financier général : Le bilan financier général est présenté. Le montant ajusté de la phase 1 correspond à 2 265 427 €, soit environ 12 % de moins que le budget prévisionnel initialement prévu. Cette différence est principalement liée à :

- des reports d'actions sur la phase 2 (2018) au regard d'une validation de contrat en juin (acquisition de zones humides pour 30 000 €, absence d'accord avec les propriétaires pour des travaux d'entretiens et de restauration) ;

- des abandons d'actions (suivis piscicoles pour partie, liés au démarrage tardif du contrat et l'impossibilité réglementaire de réaliser ces suivis après le 15 octobre) ;
- à des ajustements de montants notamment liées aux opérations de restauration de la continuité écologique)

Concernant **les perspectives**, M. Cédric MALRAISON présente les prochaines étapes de la mise en œuvre du programme, à savoir le démarrage opérationnel des actions et travaux (suite aux dépôts de demande de subvention), la signature du contrat avant la fin de l'année, la mise en œuvre des volets communication et l'organisation d'une réunion d'information sur le thème de la Prévention des Inondations (compétence GEMAPI).

Il est proposé un tour de table des collectivités maîtres d'ouvrage concernant l'état d'avancement des procédures de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) :

- PETR du Pays Monts et Barrages : l'enquête publique est terminée. L'arrêté préfectoral A été obtenu fin septembre
- CC CIATE Bourgneuf Royère de Vassivière : l'enquête publique est en cours de préparation. Le dossier sera proposé lors d'un prochain CODERST en 2018.
- CC Creuse Grand Sud : l'arrêté de DIG est attendu pour mi-2018. En outre, la technicienne de rivière en charge du suivi du dossier sera de retour en octobre.
- CC Vézère Monédières Millesources : l'enquête publique est en cours de préparation. Le dossier sera proposé lors d'un prochain CODERST en 2018.

Mme. Marine LAVAL, coordonnatrice du Contrat Territorial Vienne Aval (86), indique son intérêt concernant les retours d'expériences et l'organisation mise en place sur le territoire de la Vienne amont. Elle indique qu'il existe des similitudes entre ces 2 territoires et que des échanges réguliers pourraient être intéressants. Elle informe également les coordonnateurs du programme « Sources en action » que des documents de communication ont été récemment créés (plaquette de présentation, lettres d'info, plaquette agricole) et qu'ils pourraient intéresser les acteurs du contrat Vienne amont.

Mr. Cédric MALRAISON et Guillaume RODIER, coordonnateurs du contrat « Sources en action », remercient Marine LAVAL pour sa présence et son intervention et indiquent en effet que dans le cadre des actions de partage des retours d'expériences, des échanges plus réguliers avec les acteurs du contrat Vienne aval pourraient être organisés.

[3. Présentation du projet d'effacement du plan d'eau de Peyrelevade par le PNR de Millevaches en Limousin](#) (cf. diaporama joint et présenté en séance)

M. Guillaume RODIER, PNR de Millevaches, présente le projet d'effacement du plan d'eau de Peyrelevade porté par la commune de Peyrelevade et avec une assistance à maîtrise d'ouvrage par le PNR.. Il rappelle ainsi l'historique de ce projet et les travaux prévus. Une première phase de vidange sera organisée en septembre afin de modifier l'ouvrage de gestion des hauteurs d'eau. La récupération du poisson de l'étang est prévue début octobre.

M. Erwan HENNEQUIN, CEN Limousin, apporte des éléments complémentaires sur le suivi piézométrique prévu au niveau la tourbière située en amont du plan d'eau afin de suivre son évolution. Le suivi pourrait démarrer début 2018 selon la disponibilité du bureau d'étude chargé de

la fourniture du matériel et du suivi. Les mesures doivent démarrer en situation de hautes eaux (état initial) et se poursuivre lors de la baisse progressive du plan d'eau jusqu'à son assec définitif.

Concernant le plan de financement de cette opération budgétée à 400 000 €, M. Guillaume RODIER interroge EDF sur les possibilités d'aides financières qui pourraient être apportées en complément des 80% de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

M. Tim KESTENS indique qu'EDF ne finance pas directement les travaux de ce type mais peut apporter un soutien pour ce qui concerne les actions connexes de suivis ou de restauration.

M. Bernard POUYAUD, PNR de Millevaches, demande des compléments sur le suivi thermique de la Vienne avant et après l'opération d'effacement et la localisation des stations.

M. Guillaume RODIER répond qu'un réseau de stations en amont et en aval du plan d'eau est en place depuis 2016 afin d'évaluer les effets de l'effacement. Le suivi thermique est complémentaire aux suivis hydrogéomorphologiques, piscicoles, d'évolution des zones humides, des paramètres DCE, de l'avifaune, (...).



Le programme « Sources en action » est financé par :



Annexe 1

Liste des personnes présentes :

- ANDRE Samuel : Agence de l'eau Loire Bretagne
- AUDOIN André : AAPPMA St Léonard de Noblat
- BOURRET Laurent : ONF
- BRECHIER Pascal : AAPPMA La Rigole du Diable
- CACOT Dominique : CRPF Nouvelle Aquitaine
- CAUCHY Louis : CC Creuse Grand Sud
- CHABASSIER Marcel-Guy : Sources et Rivières du Limousin
- CHARLAT Stéphanie : FDAAPPMA de la Haute-Vienne
- CHEVILLEY Peggy : Communauté de communes CIATE Bourgneuf-Royère de Vassivière
- COMPAIN Florence : CPIE Corrèze
- COUFFY Jérôme : PNR Millevaches en Limousin
- COURTY Sarah : FR CIVAM en Limousin
- DETROIT Guy : AAPPMA St Martien Sainte Catherine
- DIDIERRE Jean-Gérard : PETR Monts et Barrages
- DUMAS Christian : Sources et Rivières du Limousin
- FAYE Jean Pierre : Mairie d'Eymoutiers
- GALBRUN Franck : Télé Millevaches
- GOVAL Laurent : DDT 23
- GUIBAUD Gilles : GRESE Université de Limoges
- HENNEQUIN Erwan : CEN Limousin
- JEMIN Julien : GMHL
- JOUILLAT Thomas : CEN Limousin
- KESTENS Tim : EDF UP Centre
- LABAYE Guy : Chambre d'Agriculture de la Creuse
- LAVAL Marine : CT Vienne aval (SyRVA)
- LHERITIER Nicolas : CEN Limousin
- MARGOUT Georges : AAPPMA La Pelaude
- MALRAISON Cécilia : PETR Pays Monts et Barrages
- MALRAISON Cédric : EPTB Vienne
- MORLON Jacques : AAPPMA la Maulde
- PARDOUX Pierre-Henry : FDAPPMA 23
- PEACOCK Kevin : Chambre d'agriculture Creuse
- POUYAUD Bernard : PNR Millevaches en Limousin
- RODIER Guillaume : PNR Millevaches en Limousin
- ROGER Jérôme : SEPOL
- SELIQUER Pierre : CEN Limousin
- SURRE Pierre : CC V2M
- TEYSSANDIER Magali : DDT 19
- TINLOT Ludivine : Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- VEYSSIERE Karine : Conseil Départemental de la Corrèze

Personnes excusées :

- BARTHELEMY Gilles : AFB 23
- CONNAN Philippe : PNR Millevaches en Limousin
- COSTE Pascal : Conseil Départemental de la Corrèze
- COUTAUD Pierre : Mairie de Peyrelevade
- DARBON Alain : Mairie de St Leonard de Noblat
- DUCARRE Olivier : Région Centre Val de Loire
- GAILLARD Thierry : Conseil Départemental de la Creuse
- GIRAUD Jean-Pierre : AAPPMA St Hilaire le Château
- GOTANEGRE Gaëtan : Agence Française de la Biodiversité
- LACOUTURE Laurence : DREAL Nouvelle Aquitaine
- LEBLOIS Jean-Claude : Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- LEDOUEINEIX Nicolas : AAPPMA Châteauneuf la Foret
- LORIOT Stéphane : EPTB Vienne
- MENESSION Vincent : CC Haute Corrèze Communauté
- ORVAIN Jérôme : EPTB Vienne
- PERDUCAT Daniel : Mairie d'Eymoutiers
- PETITJEAN Stéphane : FDPPMA 19

- SALAUN-LACOSTE Jérôme : Agence de l'eau Adour Garonne
- SIMONET Valérie : Conseil Départemental de la Creuse
- TIXIER Jean-Louis : AAPPMA Les Gorges de Chatelus
- VERSANNE-JANODET Sébastien : MEP 19